



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le **07 JUIL. 2026**

ID : 057-245700695-20260625-D2026_89_SI-AR

DECISION 2026-89

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Deux conventions de raccordement au Réseau Public d'Electricité ont été signées avec ENEDIS - 4 place de la Pyramide à PUTEAUX (92) :

- la convention de raccordement référence RB23260008740002 pour une installation de consommation d'une puissance comprise entre 37 et 250 kVA, chemin du Langenberg à VOLMERANGE-LES-MINES, d'un montant de 41 613,84 € T.T.C. ;
- la convention de raccordement référence RB23260008750002 pour une installation de consommation d'une puissance comprise entre 37 et 250 kVA, 22 rue de la Gare à HETTANGE-GRANDE, d'un montant de 41 149,44 € TTC.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 juin 2026

Le Président
Michel PAQUET



**Conditions Particulières de LA CONVENTION DE RACCORDEMENT
au Réseau Public de Distribution d'Electricité d'une Installation de
Consommation d'une Puissance Comprise entre 37 et 250kVA
Nom : **COMMUNAUTE COMMUNES CATTENOM ET ENVIRONS**
Siret : **24570069500126**
Située : **CHEMIN DU LANGENBERG**
57330 VOLMERANGE-LES-MINES**

COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES ENEDIS-MOP-RAC_018E

THIONVILLE, le 12/05/2026.

Auteur de l'Offre de Raccordement :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442, dont le siège social est situé 4 Place de la Pyramide, représentée par Hervé LUTHRINGER, Directeur Régional Enedis DR LORRAINE, dûment habilité à cet effet,

Bénéficiaire de l'Offre de Raccordement :

COMMUNAUTE COMMUNES CATTENOM ET ENVIRONS représentée par Roland BALCERZAK, domicilié 2 RUE DU GENERAL DE GAULLE 57570 CATTENOM dûment habilité à cet effet ,

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie », ou ensemble « Parties ».

Par l'acceptation de la présente Offre de Raccordement, le Demandeur reconnaît expressément avoir été informé que cette offre est régie par la procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis référencée Enedis-NMO-RAC_005E **publiée sur le site internet d'Enedis .**

SOMMAIRE

Préambule.....	2
Synthèse.....	3
1 — Votre demande.....	4
2 — Description de la solution de raccordement.....	4
3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement.....	5
4 — Contribution financière au raccordement.....	6
5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement.....	7
6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux.....	8
7 — Modification de votre demande.....	8
8 — Votre Interlocuteur.....	8
9 — Signatures.....	8
Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte).....	10
Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement.....	10
Annexe 3 : Détail de la Contribution au raccordement.....	11
Annexe 4 : - Formulaire de rétractation.....	12

Préambule

Vous avez sollicité Enedis pour raccorder au Réseau Public de Distribution d'électricité (RPD) Basse Tension (BT) une Installation de consommation individuelle.

Les présentes Conditions Particulières décrivent la prestation de raccordement qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales (Enedis-MOP-RAC_018E).

Les Conditions Particulières précisent les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation et leur répartition, la Contribution au raccordement à votre charge, le délai de réalisation prévisionnel et les caractéristiques auxquelles l'Installation doit satisfaire pour être raccordée au RPD BT.

Vous **reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales - Enedis-MOP-RAC_021E-** de raccordement au Réseau Public de Distribution, concédé à Enedis, d'une Installation de consommation individuelle de puissance comprise entre 37 et 250 kVA **et les accepter**. Celles-ci sont disponibles sur le site internet www.enedis.fr/documents dans la rubrique « Documentation Technique de Référence ».

Enedis vous rappelle que les dispositions de la **Procédure de Raccordement Enedis-NMO-RAC_005E**, le **barème de facturation des raccordements Enedis-NMO-RAC_009E** et le **Catalogue des Prestations**, publiés sur le site internet à la date des présentes Conditions Particulières, **s'appliquent à cette Offre de Raccordement**.

La signature des présentes Conditions Particulières et de leurs annexes vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

Synthèse

 Votre Demande	Raccordement au Réseau Public de Distribution (RPD) d'électricité Basse Tension de l'Installation pour une Puissance de Raccordement en soutirage de 96 kVA. L'emplacement du compteur (Point de Référence et de Mesure (PRM)) est prévu en limite de propriété
 Planning de réalisation des travaux	Demandeur Acceptation de l'offre de raccordement, dans un délai de 3 mois à compter du 12/05/2026 Finalisation des travaux d'accueil dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de votre acceptation de l'offre Règlement du Solde de la facture Date de qualification de la demande de Raccordement Acceptation Travaux 3 mois Envoi de l'offre de raccordement le 12/05/2026 Délais de réalisation des Travaux de Raccordement : 14 semaines Mise à disposition du Raccordement au Demandeur prévue le
 Contribution au Raccordement	La contribution du Demandeur au <u>coût du raccordement</u> est de 57 797,00 € HT et de 34 678,20 € HT avec application de la réfaction. Soit 41 613,84 € TTC avec le taux de TVA en vigueur <u>Paiement</u> : tous les paiements sont nets et sans escompte, payables par virement ou CB. → le détail de la contribution est décrit à l'article 5
 Validité de l'Offre	Le Demandeur dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date d'envoi par Enedis, pour donner son accord sur cette Offre de Raccordement. L'accord du Demandeur est matérialisé par la réception par Enedis des trois éléments suivants : — sa signature des présentes Conditions Particulières, sans modification ni rature, — l'acceptation des Conditions Générales (matérialisée par la signature des Conditions Particulières), — le versement de l'acompte ci-dessus. A compter de la date d'acceptation de votre accord à cette Offre de Raccordement, si dans le délai maximum indiqué à l'article 6, les travaux d'accueil des ouvrages du RPD qui vous incombent ne sont pas terminés, la demande de raccordement pourra être sortie de la file d'attente et l'Offre de Raccordement sera caduque.
 Mise En Service de l'Installation	La Mise En Service de l'Installation est conditionnée par : — la réception de tous les Ouvrages de Raccordement (y compris vos travaux), — le paiement de la totalité du solde de la contribution au coût du raccordement, — la mise à disposition d'Enedis du certificat de conformité visé par le CONSUEL, — la souscription d'un contrat de fourniture auprès d'un fournisseur d'énergie.

1 — Votre demande

Votre demande de raccordement au RPD (Annexe 1) :

Reçue le :	10/02/2026
Qualifiée complète le :	19/02/2026

a été traitée avec les caractéristiques suivantes par Enedis pour produire cette Offre de Raccordement.

Rubrique ¹	Valeur
La demande concerne :	Raccordement individuel conso. BT supp.
Type d'Installation à raccorder	Borne de recharge
Vous êtes propriétaire :	de l'Installation uniquement
Nature du raccordement :	Installation individuelle
Recours à l'application de l'article L.342-6 du code de l'énergie :	NON
Raccordement groupé :	NON
Emplacement du Compteur - Sectionneur :	En limite de propriété
Autorisation d'Urbanisme :	NON
Domaine privé à desservir en limite du domaine public ou des parties communes :	OUI
L'Installation à raccorder se situe dans une Zone d'Aménagement	OUI
Contraintes de travaux imposés pour la réalisation des travaux à prendre en compte :	NON
Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC) passante :	NON
Vous êtes représenté par un tiers pour le traitement de ce raccordement :	OUI

2 — Description de la solution de raccordement

La solution technique décrite ci-dessous détaille les Ouvrages de Raccordement sous maîtrise d'ouvrage Enedis nécessaires au raccordement de votre Installation et les travaux d'accueils des Ouvrages de Raccordement dans le Bâtiment, sur votre parcelle ou le terrain mis à votre disposition par son propriétaire. Ces derniers sont sous votre responsabilité et à votre charge.

Cette Offre de Raccordement a été établie en considérant que chaque équipement à alimenter par votre Installation est conforme aux normes applicables, notamment concernant les courants de démarrage des matériels éventuels.

Le schéma de principe correspondant à la solution de raccordement détaillée ci-après figure en annexe 2.

La solution de raccordement est la suivante :

2.1. Caractéristiques du raccordement et prescriptions à respecter par l'Installation

Rubriques ²	Caractéristique
Travaux de raccordement :	Branchement+extension
Solution de raccordement différente de l'ORR :	NON
Le raccordement de votre Installation dépend d'autres travaux :	NON
Installation du Demandeur potentiellement perturbatrice :	NON
Régime de neutre, fonctionnement selon schéma :	TT
Protection contre les courants de court-circuit, caractéristiques à prendre en compte : * puissance maximale du transformateur : * tension de court-circuit du transformateur : * liaison transformateur-tableau BT : * liaison tableau BT-Point de Livraison :	1000 kVA 6 % Longueur de 6 m de câble de section 240 mm ² en Al/Cu Longueur de 15 m de câble de section 240 mm ² en Al/Cu
Site alimenté par des PRM multiples avec obligation de séparation des Installations intérieures :	NON

¹ Le détail de ces rubriques est disponible dans les Conditions Générales

² Le détail de ces rubriques est disponible dans les Conditions Générales

2.2. Ouvrages à réaliser pour raccorder l'Installation

	Puissance de raccordement	A créer	A modifier
PRM	96 kVA	1	0

	A créer (m)	A modifier (m)
Liaison en domaine privé	0	

	Création d'ouvrage d'Extension	Adaptation d'ouvrage d'Extension
Réseau BT (m)	395	0
Poste HTA/BT (Nb)	0	0
Réseau HTA (m)	0	0

2.3. Travaux nécessaires à votre raccordement mais dont Enedis n'a pas la maîtrise d'ouvrage.

La réalisation des travaux d'accueil suivants est sous la responsabilité du Demandeur et leur bonne réalisation conditionne la Mise à disposition (MAD) par Enedis des Ouvrages de Raccordement, leur Mise en Service, les termes de cette Offre de Raccordement et le respect des délais contractuels.

Type de Travaux - Nature des travaux	A réaliser par le Demandeur
Pose de mobilier - IRVE, mobilier urbain, armoire, coffret	OUI

3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement

Les travaux décrits dans le paragraphe précédent sont repris dans le tableau suivant et répartis selon leur maîtrise d'ouvrage respective.

La répartition des travaux de cette construction est la suivante :

	Descriptif technique	Réalisé par Enedis	Réalisé par le Demandeur*
Branchement	Travaux d'accueil dans les parties privées ou communes relevant de son propriétaire :		
	Travaux d'accueil des Ouvrages de Raccordement en domaine privé :		☒
	Réalisation de locaux techniques (gaine technique...) :		☒
	Mise en conformité des locaux techniques existants :		☒
	Travaux esthétiques non inclus dans l'ORR :		☒
	Travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis		
	Dépose des Ouvrages de Raccordement du RPD existant (câble, compteur...) :	☒	
	Fourniture et pose du coupe-circuit :	☒	
	Fourniture et pose de la Dérivation Individuelle (DI) :	☒	
	Fourniture et pose du distributeur :	☒	
	Création d'une liaison réseau (LR) – Génie civil et matériel électrique :	☒	
	Modification de Branchement existant :	☒	
	Raccordement au RPD :	☒	
Réseau BT	Création de réseau BT :	☒	

	Remplacement de réseau existant :	☒	
Poste	Création de poste	☒	
	Modification de poste existant	☒	
Réseau HTA	Création de réseau HTA :	☒	
	Remplacement d'un réseau existant :	☒	

Nota 1 : en fond Vert les travaux sous maîtrise d'ouvrage et à charge du Demandeur qui représente le propriétaire du domaine privé (local, parcelle...) à desservir et/ou le propriétaire des parties communes dans le cas d'un raccordement empruntant des parties communes.

Nota 2 : en fond Bleu les travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis.

4 — Contribution financière au raccordement

Les principes de financement des Ouvrages de Raccordement de l'Installation sont précisés à l'article 8 des Conditions Générales de l'Offre de Raccordement.

4.1. La Contribution

Son montant a été déterminé avec les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Mode de valorisation des coûts de l'ORR	Formules des coûts simplifiées
Taux de réfaction appliqué en soutirage	40 %
Taux de TVA	20.0 %
Type d'offre	Offre ferme*

*Cette Offre ne tient pas compte des surcoûts exceptionnels inconnus à la date de cette offre et hors de la responsabilité d'Enedis.

La Contribution à régler à Enedis est de **41613,84 € TTC**.

Ce montant se décompose comme indiqué ci-dessous, pour plus de détails se référer à l'Annexe 3 :

Désignation	MONTANT
Sous-Total Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux FCS ¹	57 797,00 €
Total Travaux de raccordement Hors Taxe non réfacté	57 797,00 €
Application de la réfaction tarifaire HT sur la base de l'ORR ²	23 118,80 €
MT = Montant total HT réfacté :	34 678,20 €
Montant TVA	6 935,64 €
C = Montant total TTC : Coûts des travaux de raccordement à nous régler	41 613,84 €
A = Montant de l'acompte TTC :	0,00 €

¹ Le mode de chiffrage utilisé est défini par le barème de facturation des raccordements.

² Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence.

4.2. Révision de la contribution

La Contribution sera révisée suivant le barème en vigueur si l'ensemble des travaux prévus dans les présentes Conditions Particulières ne sont pas achevés au plus tard six (6) mois après la date d'envoi de l'Offre de Raccordement ou de mise à disposition de celle-ci dans votre espace client.

4.3. Montant de l'acompte

Le règlement de l'acompte indiqué dans le tableau ci-dessus est obligatoire pour accepter l'Offre.
Les collectivités locales sont dispensées de paiement de l'acompte mais doivent adresser un ordre de service.

4.4. Modalités de paiement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, Virement, Cheque, ...) par Enedis et aux conditions suivantes :

- ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
- le règlement de l'acompte avant le commencement des travaux et du solde à la fin des travaux (émission de la facture finale) :
 - paiement par carte bancaire : <https://www.raccordement-entreprise-enedis.fr/>
 - paiement par virement, en précisant impérativement dans le libellé le numéro du devis suivant : RB23260008740002.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
20041	00001	5757532T020	30

IBAN	FR29 2004 1000 0157 5753 2T02 030
BIC	PSSTFRPPPAR

- paiement par chèque : le chèque doit être libellé à l'ordre d'« Enedis » et envoyé à l'adresse suivante :
Enedis, Service Contrôle de gestion, 5 boucle du Val Marie, 57100 THIONVILLE

NB : le règlement du solde de la facture est exigible à l'achèvement des Travaux de Raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en service du raccordement. Le solde dû, mentionné sur la facture tient compte de l'acompte encaissé par Enedis.

Le **règlement** du **solde** doit nous parvenir **dès réception de la facture**, à l'adresse figurant sur celle-ci. Les collectivités locales ne sont pas concernées par cette disposition.

En cas de désistement de votre part ou de caducité de cette Offre, le montant des dépenses engagées par Enedis reste à votre charge et est non réfacté. Enedis émettra une facture de solde.

5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement

L'acceptation de l'Offre de Raccordement, hors Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC), est matérialisé par la réception simultanée :

Cas Demandeur Privé	Cas Collectivité local, Etat...
▪ l'Offre de Raccordement signée informatiquement, sans modification ni réserve ; ▪ le règlement de l'acompte figurant à l'article 4,3	L'Ordre de service indiquant le : ▪ SIRET ▪ code service ▪ code engagement

La date d'acceptation de cette Offre est celle de réception du dernier document (Offre de Raccordement ou acompte) par Enedis.

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de cette Offre. Dans ce cas, l'acompte n'est pas encaissé.

L'instruction des études de réalisation ou d'exécution pour la réalisation des travaux démarre dès réception de l'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement (acompte versé + Offre de Raccordement signée).

6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de Mise à disposition du Raccordement au Demandeur est fonction du délai de réalisation des études d'exécution et des travaux Enedis mais également du délai de réalisation des travaux d'accueil des Ouvrages de Raccordement d'Enedis qui incombent au Demandeur dans son domaine privé. Ces délais contractuels sont indiqués dans le tableau suivant :

Délais d'exécution des travaux d'accueil par le Demandeur	3 mois
Délai de Mise à disposition du Raccordement prévu par Enedis	14 semaines

Ces délais s'expriment en semaines et se comptent à partir de la date d'acceptation de l'Offre de Raccordement par le Demandeur conformément aux dispositions de l'article 5.

Ces délais de Mise à disposition du raccordement (MAD) n'engagent Enedis que si les travaux d'accueil qui incombent au Demandeur sont terminés dans le délai indiqué ci-dessus.

A défaut Enedis pourra mettre fin à cette Offre conformément aux Conditions Générales.

7 — Modification de votre demande

Les demandes de modifications sont traitées conformément aux Conditions Générales Enedis-MOP-RAC_018E accessible dans la DTR d'Enedis.

8 — Votre Interlocuteur

L'interlocuteur Enedis à votre disposition pour toute question relative à cette offre, est Alain SCHWARTZ dont les coordonnées sont :

Téléphone : 06 07 63 11 00.

Courriel : alain-l3f.schwartz@enedis.fr.

9 — Signatures

AVERTISSEMENT : Au cas où cette Offre de Raccordement contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celle-ci serait considérée comme nulle et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer une nouvelle convention destinée à remplacer l'Offre de Raccordement annulée.

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

À (Lieu) [Cattenom], le (date) [25/05/2026]

Pour le Demandeur	Pour Enedis
COMMUNAUTE COMMUNES CATTENOM ET ENVIRONS Roland BALCERZAK	DENISE Justine Maître d'Ouvrage

Signature :



Signature :

Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte)

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement.

Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement.

Annexe 3 : Détail de la Contribution au raccordement

Le détail des coûts est indiqué dans les tableaux suivants :

Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Formules de Coûts Simplifiées : FCS							
Désignation	Quantité	PU (€)	Montant HT Non Réfacté (€)	Taux Réfaction (%)	Montant HT Réfacté (€)	Taux TVA (%)	Montant TTC réfacté (€)
Coûts fixes branchement	1	4 255,00	4 255,00	40	2 553,00	20.0	3 063,60
Coûts fixes BT	1	2 587,00	2 587,00	40	1 552,20	20.0	1 862,64
Coûts variables BT	395	129,00	50 955,00	40	30 573,00	20.0	36 687,60
<i>Sous-Total Travaux de raccordement : ORR-FCS</i>			57 797,00		34 678,20		41 613,84

Annexe 4 : - Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de l'Offre de Raccordement.)

A l'attention d'ENEDIS, située

Enedis, Service Contrôle de gestion, 5 boucle du Val Marie, 57100 THIONVILLE

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) : _____

Portant le N : **RB23260008740002**

Nom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : _____

(*) Rayez la mention inutile.

**Conditions Particulières de LA CONVENTION DE RACCORDEMENT
au Réseau Public de Distribution d'Electricité d'une Installation de
Consommation d'une Puissance Comprise entre 37 et 250kVA
Nom : COMMUNAUTE COMMUNES CATTENOM ET ENVIRONS
Siret : 24570069500126
Située : 22 Rue de la Gare
57330 HETTANGE-GRANDE**

COMPLÉTANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES ENEDIS-MOP-RAC_018E

THIONVILLE, le 12/05/2026.

Auteur de l'Offre de Raccordement :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442, dont le siège social est situé 4 Place de la Pyramide, représentée par Hervé LUTHRINGER, Directeur Régional Enedis DR LORRAINE, dûment habilité à cet effet,

Bénéficiaire de l'Offre de Raccordement :

COMMUNAUTE COMMUNES CATTENOM ET ENVIRONS représentée par Roland BALCERZAK, domicilié 2 RUE DU GENERAL DE GAULLE 57570 CATTENOM dûment habilité à cet effet ,

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie », ou ensemble « Parties ».

Par l'acceptation de la présente Offre de Raccordement, le Demandeur reconnaît expressément avoir été informé que cette offre est régie par la procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation de consommation individuelle ou collective en BT de puissance supérieure à 36 kVA et en HTA, au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis référencée Enedis-NMO-RAC_005E publiée sur le site internet d'Enedis .

SOMMAIRE

Préambule.....	2
Synthèse.....	3
1 — Votre demande.....	4
2 — Description de la solution de raccordement.....	4
3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement.....	5
4 — Contribution financière au raccordement.....	6
5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement.....	7
6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux.....	8
7 — Modification de votre demande.....	8
8 — Votre Interlocuteur.....	8
9 — Signatures.....	8
Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte).....	10
Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement.....	10
Annexe 3 : Détail de la Contribution au raccordement.....	11
Annexe 4 : - Formulaire de rétractation.....	12

Préambule

Vous avez sollicité Enedis pour raccorder au Réseau Public de Distribution d'électricité (RPD) Basse Tension (BT) une Installation de consommation individuelle.

Les présentes Conditions Particulières décrivent la prestation de raccordement qu'Enedis s'engage à exécuter dans les conditions décrites aux Conditions Générales (Enedis-MOP-RAC_018E).

Les Conditions Particulières précisent les travaux nécessaires au raccordement de l'Installation et leur répartition, la Contribution au raccordement à votre charge, le délai de réalisation prévisionnel et les caractéristiques auxquelles l'Installation doit satisfaire pour être raccordée au RPD BT.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales - Enedis-MOP-RAC_021E- de raccordement au Réseau Public de Distribution, concédé à Enedis, d'une Installation de consommation individuelle de puissance comprise entre 37 et 250 kVA **et les accepter**. Celles-ci sont disponibles sur le site internet www.enedis.fr/documents dans la rubrique « Documentation Technique de Référence ».

Enedis vous rappelle que les dispositions de la **Procédure de Raccordement Enedis-NMO-RAC_005E**, le **barème de facturation des raccordements Enedis-NMO-RAC_009E** et le **Catalogue des Prestations**, publiés sur le site internet à la date des présentes Conditions Particulières, **s'appliquent à cette Offre de Raccordement**.

La signature des présentes Conditions Particulières et de leurs annexes vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

Synthèse

 Votre Demande	Raccordement au Réseau Public de Distribution (RPD) d'électricité Basse Tension de l'Installation pour une Puissance de Raccordement en soutirage de 120 kVA. L'emplacement du compteur (Point de Référence et de Mesure (PRM)) est prévu en limite de propriété
 Planning de réalisation des travaux	Demandeur Acceptation de l'offre de raccordement, dans un délai de 3 mois à compter du 12/05/2026 Finalisation des travaux d'accueil dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de votre acceptation de l'offre Règlement du Solde de la facture Date de qualification de la demande de Raccordement 3 mois Envoi de l'offre de raccordement le 12/05/2026 enedis Acceptation Travaux Délais de réalisation des Travaux de Raccordement : 14 semaines Mise à disposition du Raccordement au Demandeur prévue le
 Contribution au Raccordement	La contribution du Demandeur au coût du raccordement est de 57 152,00 € HT et de 34 291,20 € HT avec application de la réfaction. Soit 41 149,44 € TTC avec le taux de TVA en vigueur <u>Paiement</u> : tous les paiements sont nets et sans escompte, payables par virement ou CB. → le détail de la contribution est décrit à l'article 5
 Validité de l'Offre	Le Demandeur dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la date d'envoi par Enedis, pour donner son accord sur cette Offre de Raccordement. L'accord du Demandeur est matérialisé par la réception par Enedis des trois éléments suivants : — sa signature des présentes Conditions Particulières, sans modification ni rature, — l'acceptation des Conditions Générales (matérialisée par la signature des Conditions Particulières), — le versement de l'acompte ci-dessus. A compter de la date d'acceptation de votre accord à cette Offre de Raccordement, si dans le délai maximum indiqué à l'article 6, les travaux d'accueil des ouvrages du RPD qui vous incombent ne sont pas terminés, la demande de raccordement pourra être sortie de la file d'attente et l'Offre de Raccordement sera caduque.
 Mise En Service de l'Installation	La Mise En Service de l'Installation est conditionnée par : — la réception de tous les Ouvrages de Raccordement (y compris vos travaux), — le paiement de la totalité du solde de la contribution au coût du raccordement, — la mise à disposition d'Enedis du certificat de conformité visé par le CONSUEL, — la souscription d'un contrat de fourniture auprès d'un fournisseur d'énergie.

1 — Votre demande

Votre demande de raccordement au RPD (Annexe 1) :

Reçue le :	10/02/2026
Qualifiée complète le :	19/02/2026

a été traitée avec les caractéristiques suivantes par Enedis pour produire cette Offre de Raccordement.

Rubrique ¹	Valeur
La demande concerne :	Raccordement individuel conso. BT supp.
Type d'Installation à raccorder	Borne de recharge
Vous êtes propriétaire :	de l'Installation uniquement
Nature du raccordement :	Installation individuelle
Recours à l'application de l'article L.342-6 du code de l'énergie :	NON
Raccordement groupé :	NON
Emplacement du Compteur - Sectionneur :	En limite de propriété
Autorisation d'Urbanisme :	NON
Domaine privé à desservir en limite du domaine public ou des parties communes :	OUI
L'Installation à raccorder se situe dans une Zone d'Aménagement	NON
Contraintes de travaux imposés pour la réalisation des travaux à prendre en compte :	NON
Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC) passante :	NON
Vous êtes représenté par un tiers pour le traitement de ce raccordement :	OUI

2 — Description de la solution de raccordement

La solution technique décrite ci-dessous détaille les Ouvrages de Raccordement sous maîtrise d'ouvrage Enedis nécessaires au raccordement de votre Installation et les travaux d'accueils des Ouvrages de Raccordement dans le Bâtiment, sur votre parcelle ou le terrain mis à votre disposition par son propriétaire. Ces derniers sont sous votre responsabilité et à votre charge.

Cette Offre de Raccordement a été établie en considérant que chaque équipement à alimenter par votre Installation est conforme aux normes applicables, notamment concernant les courants de démarrage des matériels éventuels.

Le schéma de principe correspondant à la solution de raccordement détaillée ci-après figure en annexe 2.

La solution de raccordement est la suivante :

2.1. Caractéristiques du raccordement et prescriptions à respecter par l'Installation

Rubriques ²	Caractéristique
Travaux de raccordement :	Branchement+extension
Solution de raccordement différente de l'ORR :	NON
Le raccordement de votre Installation dépend d'autres travaux :	NON
Installation du Demandeur potentiellement perturbatrice :	NON
Régime de neutre, fonctionnement selon schéma :	TT
Protection contre les courants de court-circuit, caractéristiques à prendre en compte : * puissance maximale du transformateur : * tension de court-circuit du transformateur : * liaison transformateur-tableau BT : * liaison tableau BT-Point de Livraison :	1000 kVA 6 % Longueur de 6 m de câble de section 240 mm ² en Al/Cu Longueur de 15 m de câble de section 240 mm ² en Al/Cu
Site alimenté par des PRM multiples avec obligation de séparation des Installations intérieures :	NON

¹ Le détail de ces rubriques est disponible dans les Conditions Générales

² Le détail de ces rubriques est disponible dans les Conditions Générales

2.2. Ouvrages à réaliser pour raccorder l'Installation

	Puissance de raccordement	A créer	A modifier
PRM	120 kVA	1	0

	A créer (m)	A modifier (m)
Liaison en domaine privé	0	

	Création d'ouvrage d'Extension	Adaptation d'ouvrage d'Extension
Réseau BT (m)	390	0
Poste HTA/BT (Nb)	0	0
Réseau HTA (m)	0	0

2.3. Travaux nécessaires à votre raccordement mais dont Enedis n'a pas la maîtrise d'ouvrage.

La réalisation des travaux d'accueil suivants est sous la responsabilité du Demandeur et leur bonne réalisation conditionne la Mise à disposition (MAD) par Enedis des Ouvrages de Raccordement, leur Mise en Service, les termes de cette Offre de Raccordement et le respect des délais contractuels.

Type de Travaux - Nature des travaux	A réaliser par le Demandeur
Pose de mobilier - IRVE, mobilier urbain, armoire, coffret	OUI

3 — Réalisation et répartition des Travaux de Raccordement

Les travaux décrits dans le paragraphe précédent sont repris dans le tableau suivant et répartis selon leur maîtrise d'ouvrage respective.

La répartition des travaux de cette construction est la suivante :

	Descriptif technique	Réalisé par Enedis	Réalisé par le Demandeur*
Branchement	Travaux d'accueil dans les parties privées ou communes relevant de son propriétaire :		
	Travaux d'accueil des Ouvrages de Raccordement en domaine privé :		[X]
	Réalisation de locaux techniques (gaine technique...) :		[X]
	Mise en conformité des locaux techniques existants :		[X]
	Travaux esthétiques non inclus dans l'ORR :		[X]
	Travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis		
	Dépose des Ouvrages de Raccordement du RPD existant (câble, compteur...) :	[X]	
	Fourniture et pose du coupe-circuit :	[X]	
	Fourniture et pose de la Dérivation Individuelle (DI) :	[X]	
	Fourniture et pose du distributeur :	[X]	
	Création d'une liaison réseau (LR) - Génie civil et matériel électrique :	[X]	
	Modification de Branchement existant :	[X]	
Réseau BT	Raccordement au RPD :	[X]	
	Création de réseau BT :	[X]	

Poste	Remplacement de réseau existant :	☒	
	Création de poste	☒	
	Modification de poste existant	☒	
Réseau HTA	Création de réseau HTA :	☒	
	Remplacement d'un réseau existant :	☒	

Nota 1 : en fond Vert les travaux sous maîtrise d'ouvrage et à charge du Demandeur qui représente le propriétaire du domaine privé (local, parcelle...) à desservir et/ou le propriétaire des parties communes dans le cas d'un raccordement empruntant des parties communes.

Nota 2 : en fond Bleu les travaux sous maîtrise d'ouvrage Enedis.

4 — Contribution financière au raccordement

Les principes de financement des Ouvrages de Raccordement de l'Installation sont précisés à l'article 8 des Conditions Générales de l'Offre de Raccordement.

4.1. La Contribution

Son montant a été déterminé avec les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Mode de valorisation des coûts de l'ORR	Formules des coûts simplifiées
Taux de réfaction appliqué en soutirage	40 %
Taux de TVA	20.0 %
Type d'offre	Offre ferme*

*Cette Offre ne tient pas compte des surcoûts exceptionnels inconnus à la date de cette offre et hors de la responsabilité d'Enedis.

La Contribution à régler à Enedis est de 41149,44 € TTC.

Ce montant se décompose comme indiqué ci-dessous, pour plus de détails se référer à l'Annexe 3 :

Désignation	MONTANT
Sous-Total Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux FCS ¹	57 152,00 €
Total Travaux de raccordement Hors Taxe non réfacté	57 152,00 €
Application de la réfaction tarifaire HT sur la base de l'ORR ²	22 860,80 €
MT = Montant total HT réfacté :	34 291,20 €
Montant TVA	6 858,24 €
C = Montant total TTC : Coûts des travaux de raccordement à nous régler	41 149,44 €
A = Montant de l'acompte TTC :	0,00 €

¹ Le mode de chiffrage utilisé est défini par le barème de facturation des raccordements.

² Le montant de la réfaction est calculé sur la base de l'opération de raccordement de référence.

4.2. Révision de la contribution

La Contribution sera révisée suivant le barème en vigueur si l'ensemble des travaux prévus dans les présentes Conditions Particulières ne sont pas achevés au plus tard six (6) mois après la date d'envoi de l'Offre de Raccordement ou de mise à disposition de celle-ci dans votre espace client.

4.3. Montant de l'acompte

Le règlement de l'acompte indiqué dans le tableau ci-dessus est obligatoire pour accepter l'Offre.
Les collectivités locales sont dispensées de paiement de l'acompte mais doivent adresser un ordre de service.

4.4. Modalités de paiement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (CB, Virement, Cheque, ...) par Enedis et aux conditions suivantes :

- ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
- le règlement de l'acompte avant le commencement des travaux et du solde à la fin des travaux (émission de la facture finale) :
 - paiement par carte bancaire : <https://www.raccordement-entreprise-enedis.fr/>
 - paiement par virement, en précisant impérativement dans le libellé le numéro du devis suivant : RB23260008750002.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Code banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
20041	00001	5757532T020	30
IBAN	FR29 2004 1000 0157 5753 2T02 030		
BIC	PSSTFRPPPAR		

- paiement par chèque : le chèque doit être libellé à l'ordre d'« Enedis » et envoyé à l'adresse suivante :
Enedis, Service Contrôle de gestion, 5 boucle du Val Marie, 57100 THIONVILLE

NB : le règlement du solde de la facture est exigible à l'achèvement des Travaux de Raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en service du raccordement. Le solde dû, mentionné sur la facture tient compte de l'acompte encaissé par Enedis.

Le **règlement** du **solde** doit nous parvenir **dès réception de la facture**, à l'adresse figurant sur celle-ci. Les collectivités locales ne sont pas concernées par cette disposition.

En cas de désistement de votre part ou de caducité de cette Offre, le montant des dépenses engagées par Enedis reste à votre charge et est non réfacté. Enedis émettra une facture de solde.

5 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement

L'acceptation de l'Offre de Raccordement, hors Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC), est matérialisé par la réception simultanée :

Cas Demandeur Privé	Cas Collectivité local, Etat...
▪ l'Offre de Raccordement signée informatiquement, sans modification ni réserve ; ▪ le règlement de l'acompte figurant à l'article 4.3	L'Ordre de service indiquant le : ▪ SIRET ▪ code service ▪ code engagement

La date d'acceptation de cette Offre est celle de réception du dernier document (Offre de Raccordement ou acompte) par Enedis.

A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de validité de cette Offre. Dans ce cas, l'acompte n'est pas encaissé.

L'instruction des études de réalisation ou d'exécution pour la réalisation des travaux démarre dès réception de l'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement (acompte versé + Offre de Raccordement signée).

6 — Échéancier prévisionnel de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de Mise à disposition du Raccordement au Demandeur est fonction du délai de réalisation des études d'exécution et des travaux Enedis mais également du délai de réalisation des travaux d'accueil des Ouvrages de Raccordement d'Enedis qui incombent au Demandeur dans son domaine privé.

Ces délais contractuels sont indiqués dans le tableau suivant :

Délais d'exécution des travaux d'accueil par le Demandeur	3 mois
Délai de Mise à disposition du Raccordement prévu par Enedis	14 semaines

Ces délais s'expriment en semaines et se comptent à partir de la date d'acceptation de l'Offre de Raccordement par le Demandeur conformément aux dispositions de l'article 5.

Ces délais de Mise à disposition du raccordement (MAD) n'engagent Enedis que si les travaux d'accueil qui incombent au Demandeur sont terminés dans le délai indiqué ci-dessus.

A défaut Enedis pourra mettre fin à cette Offre conformément aux Conditions Générales.

7 — Modification de votre demande

Les demandes de modifications sont traitées conformément aux Conditions Générales Enedis-MOP-RAC_018E accessible dans la DTR d'Enedis.

8 — Votre Interlocuteur

L'interlocuteur Enedis à votre disposition pour toute question relative à cette offre, est Alain SCHWARTZ dont les coordonnées sont :

Téléphone : 06 07 63 11 00.

Courriel : alain-l3f.schwartz@enedis.fr.

9 — Signatures

AVERTISSEMENT : Au cas où cette Offre de Raccordement contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celle-ci serait considérée comme nulle et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer une nouvelle convention destinée à remplacer l'Offre de Raccordement annulée.

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

À (Lieu) [Cattenom], le (date) [05/05/26]

Pour le Demandeur	Pour Enedis
COMMUNAUTE COMMUNES CATTENOM ET ENVIRONS Roland BALCERZAK	DENISE Justine Maître d'Ouvrage

La signature des présentes Conditions Particulières vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve. <u>Signature :</u> 	<u>Signature :</u>
---	---------------------------

Annexe 1 : Dossier de demande de raccordement (Fiches de collecte)

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement.

Annexe 2 : Schéma de la solution de raccordement

Les pièces sont disponibles sur le portail raccordement.

Annexe 3 : Détail de la Contribution au raccordement

Le détail des coûts est indiqué dans les tableaux suivants :

Travaux de raccordement ORR - chiffrés aux Formules de Coûts Simplifiées : FCS							
Désignation	Quantité	PU (€)	Montant HT Non Référé (€)	Taux Réfaction (%)	Montant HT Référé (€)	Taux TVA (%)	Montant TTC référé (€)
Coûts fixes branchement	1	4 255,00	4 255,00	40	2 553,00	20.0	3 063,60
Coûts fixes BT	1	2 587,00	2 587,00	40	1 552,20	20.0	1 862,64
Coûts variables BT	390	129,00	50 310,00	40	30 186,00	20.0	36 223,20
Sous-Total Travaux de raccordement : ORR-FCS			57 152,00		34 291,20		41 149,44

Annexe 4 : - Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de l'Offre de Raccordement.)

A l'attention d'ENEDIS, située

Enedis, Service Contrôle de gestion, 5 boucle du Val Marie, 57100 THIONVILLE

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) : _____

Portant le N : **RB23260008750002**

Nom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : _____

(*) Rayez la mention inutile.